

Hebdo Canada

Volume 1, No 9

le 7 mars 1973



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Diminution des impôts et augmentation des pensions de retraite: points saillants du nouveau budget, 1

La première médaille du mérite militaire, 3

Des livres canadiens aux écoles secondaires américaines, 3

Accord canado-cubain relatif aux détournements, 4

Procédés nouveaux pour la fabrication de l'eau lourde, 4

Le coût de la vie atteint un nouveau sommet, 4

Une cathédrale en forme d'igloo dans l'Arctique canadien, 5

Une nouvelle aérogare à Calgary, 5

Deux timbres sur les Algonquins, 5

Réclamations contre la Yougoslavie, 6

Nouveau pavillon à l'Hôpital des vétérans, 6

Évaluation des programmes scolaires, 6

Diminution des impôts et augmentation des pensions de retraite: points saillants du nouveau budget

Des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, des augmentations au chapitre des pensions de vieillesse, des allocations de guerre aux civils et aux anciens combattants, la réduction de certains droits à l'importation et la suppression de la taxe d'accise sur les cosmétiques ne sont que quelques-unes des propositions que M. John Turner, ministre des Finances, a déposées à la Chambre des communes lors de la présentation du budget, le 19 février.

M. Turner a indiqué que ce budget "à tendance nettement expansionniste" a été conçu de façon à réduire le chômage et les pressions inflationnistes et à neutraliser les effets de l'inflation passée; il devrait également augmenter le revenu réel et assurer aux Canadiens âgés une part plus équitable de la prospérité du pays en plus de contribuer à mieux équilibrer l'expansion économique dans toutes les parties du Canada.

Suit un résumé des principales propositions budgétaires:

L'exemption de base pour tous les contribuables est portée de \$1,500 à \$1,600 à compter de 1er janvier 1973. L'exemption, pour un couple marié, est portée de \$2,850 à \$3,000 à compter du 1er janvier 1973. L'impôt fédéral de base est réduit de 5 pour cent, la réduction maximale étant de \$500 et la réduction minimale de \$100, à compter du 1er janvier 1973.

Ces trois mesures n'ont pas de date d'expiration, concentrent les allègements sur ceux qui en ont le plus besoin, et soustraient 750,000 personnes de l'imposition fédérale.

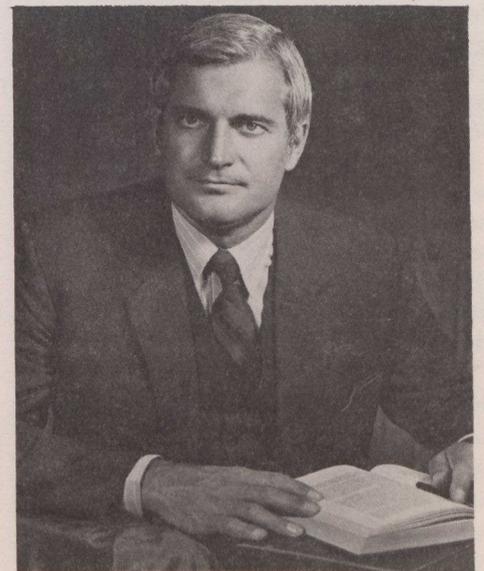
Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sera indexé à partir de 1974, pour mettre fin à l'érosion du pouvoir d'achat découlant de l'interaction de l'inflation et du régime d'imposition progressif. L'indexation sera effectuée en relevant les tranches fiscales et en augmentant les principales exemptions chaque année d'un coefficient d'inflation basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les pensions

Le taux de base des pensions de vieillesse sera porté du taux actuel de \$82.88 à \$100 par mois à compter du 1er avril 1973. Le montant combiné de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti sera de \$170 par mois pour une personne célibataire

et de \$325 par mois pour un couple marié.

Les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils seront augmentées de montants semblables, jusqu'à un minimum de \$151 par mois pour les personnes célibataires et de \$257 pour les bénéficiaires mariés. Le revenu garanti pour les bénéficiaires âgés de plus de 65 ans est porté à \$206 par mois pour les personnes célibataires et à \$357 par mois pour les bénéficiaires mariés.



M. John Turner, ministre des Finances

suite à la page suivante

Les droits de douane

Des réductions douanières temporaires (en moyenne 5 points de pourcentage) sont apportées immédiatement à près de \$1.3 milliard de biens de consommation importés.

Les diminutions ont été choisies pour faire contrepoids à la pression ascendante qui s'exerce sur les prix, sans causer de répercussions défavorables sur la production et l'emploi. Elles sont concentrées sur des biens de consommation relativement plus imposés que la moyenne et sur des produits qui ne sont pas cultivés ou fabriqués au Canada.

Les taxes de vente et d'accise

La taxe de vente fédérale est abolie sur tous les vêtements d'enfants, y compris les souliers et autres chaussures; elle est aussi abolie sur tous les quasi-aliments, tels que confiseries, tablettes de chocolat, eaux gazeuses et boissons fruitées.

La taxe d'accise spéciale de 10 pour cent est abolie sur les articles de toilette et les produits cosmétiques et la taxe d'accise spéciale de 10 pour cent sur les horloges et les montres est supprimée, excepté lorsque le prix du fabricant dépasse \$50.

Modifications se rattachant à la réforme fiscale

De nouvelles améliorations ont été apportées à la réforme fiscale, y compris l'abrogation du test des placements non admissibles — les corporations profitant de la déduction à titre de petites entreprises sont libres de réinvestir leurs gains sans restriction. Les fermes familiales peuvent passer de génération en génération sans impôt de gain en capital.

Les taxes scolaires locales sur la propriété seront comprises dans la formule de péréquation, augmentant les versements de \$190 millions en 1973-1974 aux provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan.

Données économiques et financières

Des taux de croissance plus rapides ont été constatés l'an passé en Europe, au Japon et en Amérique du Nord. Le taux d'augmentation de la production des pays industrialisés est presque le double de celui de 1971.

Le Produit national brut du Canada, en 1972, s'est accru de 10.5 à 11 pour cent, le revenu personnel *per capita* de 10.5 pour cent, et le niveau de vie de 5.5 pour cent mesuré d'après les dépenses à la consommation par habitant, diminuées des effets des augmentations de prix. Les mises en chantier de logements ont augmenté de 7 pour cent; 250,000 nouveaux emplois ont été créés (200,000 en 1971, pour une croissance de 25 pour cent) et les revenus des cultivateurs ont connu une hausse considérable.

L'expansion économique au Canada a été interrompue au cours du troisième trimestre de 1972 par les conditions climatiques défavorables et par des grèves sérieuses. Il y a eu une reprise marquée depuis septembre et on prévoit que le quatrième trimestre aura été "vraiment extraordinaire".

En 1973, l'expansion sera dominée par les investissements des entreprises et par une constitution des stocks. Les dépenses des consommateurs et la construction de logements se maintiendront à un niveau élevé mais pourraient croître moins rapidement.

Le chômage reste trop élevé malgré deux années complètes d'expansion économique. Le budget présenté en mai dernier, et les programmes de création d'emplois d'hiver annoncés depuis lors, sont orientés vers la plus haute priorité du gouvernement, la création d'emplois. Un accroissement de la production réelle, sensiblement supérieure à la moyenne à long terme du Canada, est nécessaire pour que la création de nouveaux emplois puisse compenser la croissance de la population active et réduire le chômage.

L'inflation est un problème mondial. La situation au Canada était moins favorable en 1972 qu'en 1971, en raison de l'augmentation prononcée des prix de la nourriture, qui est la cause principale de l'accélération des prix à la consommation. La méthode adoptée par le gouvernement pour lutter contre l'inflation consiste à essayer d'augmenter l'offre des biens et des services, à augmenter le revenu disponible des particuliers, à alléger les pressions sur ceux qui sont mal lotis, à restreindre les propres demandes du gouvernement à l'égard de l'économie, et surtout à encourager tous les groupes à pratiquer l'autolimitation dans leurs demandes pour obtenir des reve-

nus plus élevés.

Une politique fiscale, sensible au double problème du chômage et de l'inflation, doit donc relancer l'économie par des moyens qui offrent en même temps le maximum de résistance aux forces inflationnistes. La croissance réelle de l'économie, en 1973, devrait être d'environ 7 pour cent; ceci suppose bien entendu, des conditions climatiques normales, le maintien de la paix sociale et une situation internationale stable.

Le taux d'expansion au cours de l'année devrait permettre de créer des emplois assez rapidement pour amener une réduction sensible du chômage. D'ici un an, 300,000 Canadiens de plus devraient avoir un emploi.

Pour l'année financière 1972-1973, il est prévu que les besoins de liquidités du gouvernement fédéral (à l'exclusion des changes étrangers) s'élèveront au montant total d'environ \$2 milliards, constitués d'un solde approximatif du compte budgétaire et des besoins de liquidités non budgétaires d'environ \$2 milliards. Les mesures proposées dans le présent budget auront généralement pour effet d'augmenter les besoins en liquidités d'approximativement \$2 milliards en 1973 et 1974. Ces mesures stimuleront une nouvelle expansion de laquelle découlera une augmentation des revenus et des diminutions de dépenses qui auront un effet compensatoire global de \$500 millions. Par conséquent, les besoins financiers nets imposés par les mesures seront d'environ \$1.5 milliard qui figureront dans les besoins de liquidités pour 1973-1974.

Le déficit budgétaire de 1973-1974 sera d'environ \$975 millions et les besoins extra budgétaires de \$1,025 millions. Les besoins totaux sont estimés à \$2 milliards, soit le même montant que pour l'année fiscale courante.

Les acrobates chinois qui ont donné des représentations dans diverses villes du Québec se sont rendus en "pèlerinage" à l'hôpital Royal Victoria, de Montréal, où le docteur Norman Bethune avait travaillé comme médecin. Le docteur Bethune est considéré comme un grand héros en Chine, pour s'être dévoué sans compter pour soigner les soldats de l'armée de Mao.

La première médaille du mérite militaire

La première remise de décorations de l'Ordre du mérite militaire du Canada a eu lieu à Rideau Hall le 21 février. Le gouverneur général, M. Roland Michener, a remis la décoration à 92 récipiendaires, hommes et femmes, des Forces armées canadiennes, pour honorer leurs états de service exceptionnels et méritoires.

L'Ordre du mérite militaire, qui a été créé le 1er juillet 1972, comprend trois niveaux. Cinq récipiendaires sont devenus commandeurs de l'Ordre, 21 officiers, et 66 membres. Chacun des trois éléments des Forces armées est représenté, depuis le simple soldat jusqu'au lieutenant-général.

La reine Elisabeth est souveraine de l'Ordre, tandis que le gouverneur général en est le chancelier, et que le chef de l'état-major, le général Jacques Dextraze, qui était aussi



Ordre du mérite militaire

présent, en est, de par ses fonctions, le grand commandeur. Le général Dextraze a été décoré au début de cette année en tant que commandeur et investi au titre de grand commandeur de l'Ordre.

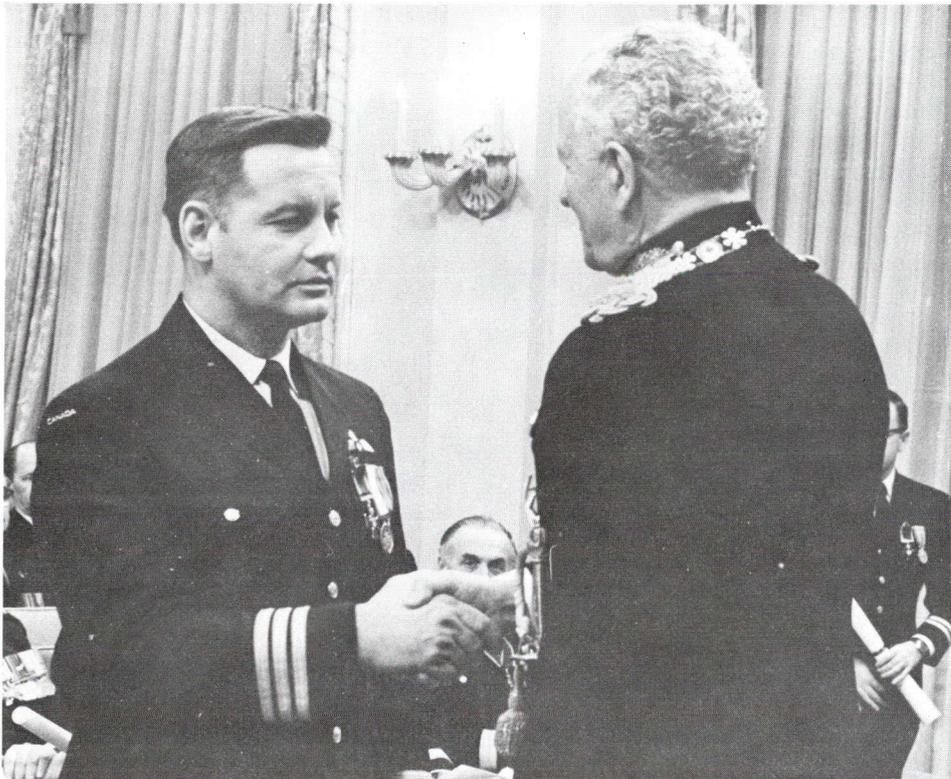


Photo Ministère de la Défense nationale

Le gouverneur général, M. Roland Michener, félicite le lieutenant-colonel Borden R. Campbell et lui confère le titre d'officier de l'Ordre du mérite militaire lors de la cérémonie qui eut lieu, le 21 février, à Rideau Hall. Le lieutenant-colonel Campbell, de

Fitzroy Harbour, près d'Ottawa, et présentement affecté au 1er Groupe aérien canadien en Allemagne, a reçu la décoration pour avoir dirigé de façon exceptionnelle la Station des forces canadiennes de Sydney (Nouvelle-Écosse).

L'Ordre du mérite militaire fait partie des nouvelles décorations canadiennes, qui comprennent l'Ordre du Canada et trois autres décorations pour les actes de bravoure. Les décorations peuvent être remises à des militaires réguliers et réservistes des Forces armées. Le nombre de nominations faites dans une année est relatif à l'effectif total des Forces armées.

L'Ordre du mérite militaire a été institué pour rendre hommage à la valeur et au dévouement exceptionnel des membres des Forces armées dans l'accomplissement de leur devoir.

L'insigne est une croix pattée (c'est-à-dire dont les quatre branches, étroites au centre, s'élargissent en s'incurvant vers le bout) émaillée à bouts droits. Le ruban bleu, est bordé d'un liseré doré. L'insigne de commandeur, suspendu à un ruban, se porte en sautoir. Les insignes d'officier et de membre se portent sur le côté gauche de la poitrine.

Des livres canadiens aux écoles secondaires américaines

Le ministère des Affaires extérieures inaugure un programme de don de livres canadiens aux écoles secondaires des États-Unis dont l'objet est de stimuler l'intérêt des étudiants américains pour le Canada et d'améliorer leur compréhension de l'histoire et de la vie contemporaine canadiennes.

Pour cette première année, le *Council of Chief State School Officers* et le *Council for American Private Education*, de concert avec la *U. S. National Catholic Education Association*, ont désigné deux cents écoles secondaires du second cycle des États-Unis et de Porto Rico. Chaque école recevra une collection de cent livres canadiens, en anglais et en français. Des membres de l'ambassade du Canada à Washington et des consulats canadiens dans les différentes villes du pays et à Porto Rico en feront la présentation lors de cérémonies officielles qui se dérouleront dans les écoles.

Dans le cadre de ce programme, le ministère a organisé un concours dont le prix est un voyage au Canada. Quinze prix en tout seront offerts aux équipes d'étudiants, y compris leur professeur, qui auront tiré parti de la collection avec le plus d'imagination.

Accord canado-cubain relatif aux détournements

Cuba et le Canada ont signé le 15 février un accord prévoyant la poursuite judiciaire ou l'extradition des personnes coupables de détournements d'avions ou de navires.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui a signé pour le Canada, a déclaré que l'accord avait été négocié une semaine plus tôt à La Havane.

Le premier vice-ministre aux Affaires étrangères de Cuba, M. René Anillo, est venu à Ottawa à la tête d'une délégation cubaine pour conclure l'accord au nom du gouvernement de la République de Cuba.

Procédés nouveaux pour la fabrication de l'eau lourde

L'Énergie atomique du Canada Limitée et la Société Polymer en sont venues à un accord de collaboration pour la mise au point de nouveaux procédés de fabrication de l'eau lourde.

Depuis un certain nombre d'années, la recherche sur les nouvelles méthodes de fabrication de l'eau lourde s'effectuait aux laboratoires nucléaires de l'EACL, à Chalk River. En vertu des modalités de l'accord, Polymer sera la première responsable du travail de mise au point et elle créera et exploitera des services expérimentaux à Sarnia (Ontario). On prévoit des dépenses budgétaires annuelles de un à deux millions de dollars.

Dans les usines actuelles au Canada, l'eau lourde est séparée de l'eau ordinaire à l'aide de soufre d'hydrogène. Les deux nouvelles méthodes de production à l'étude sont le procédé vapeur-hydrogène-ammoniac et le procédé eau-hydrogène.

Le procédé vapeur-hydrogène-ammoniac comporte le retrait de l'hydrogène lourd de la vapeur à l'aide de l'hydrogène ordinaire. On procède alors à la concentration de l'hydrogène lourd à l'aide d'un ammoniac qui est un composé dérivé de l'ammoniac. Dans le procédé eau-hydrogène, on retire l'eau lourde de l'eau ordinaire à l'aide de l'hydrogène ordinaire et

d'un catalyseur mis au point à Chalk River.

Au nombre des avantages à escompter des nouveaux procédés, mentionnons des frais d'investissement moins élevés, une plus faible consommation d'énergie, un équipement réduit, une corrosion moindre et l'élimination du soufre d'hydrogène du système.

Le coût de la vie atteint un nouveau sommet

L'indice des prix à la consommation pour le Canada (1961=100) a progressé de 0.8 pour cent, passant de 143.3 en décembre à 144.5 en janvier. Il faut remonter avant 1961 pour trouver une hausse aussi élevée; l'augmentation moyenne observée entre ces deux mois au cours des cinq dernières années a été de 0.3 pour cent. L'augmentation de 2.0 pour cent du prix des aliments constitue le principal facteur de l'avance de janvier. Le niveau des prix de tous les éléments autres que l'alimentation a augmenté de 0.4 pour cent en raison surtout d'une augmentation de 0.8 pour cent de l'indice de l'habitation. Les autres éléments qui ont enregistré des augmentations ont été les tabacs et les alcools (0.4 pour cent), les soins personnels et de santé (0.1 pour cent), les loisirs et la lecture (0.1 pour cent). Par contre, les prix de l'habillement ont diminué de 0.3 pour cent et l'indice des transports, de 0.1 pour cent. Entre janvier 1972 et janvier 1973, l'indice synthétique a progressé de 5.7 pour cent.

L'indice de l'alimentation a augmenté de 2.0 pour cent, passant de 147.1 en décembre à 150.0 en janvier; il faut remonter avant 1961 pour trouver une augmentation aussi élevée. Au cours du mois dernier, le prix des repas dans les restaurants s'est accru de 1.1 pour cent par suite des augmentations enregistrées dans de nombreuses villes. Le niveau des prix des aliments consommés à la maison a avancé de 2.1 pour cent, en raison surtout de l'augmentation du prix du bœuf, du porc, des oeufs, des légumes frais et du lait, même si tous les autres aliments ont aussi augmenté. Au cours du mois dernier, l'indice de la viande, du poisson et de la volaille a progressé de 3.4 pour cent. Les prix du bœuf et du porc

ont augmenté respectivement de 5.8 pour cent et 2.7 pour cent, tous les morceaux contribuant à cette progression. L'indice de la volaille a augmenté de 0.8 pour cent, l'augmentation des prix de la volaille l'ayant emporté sur la diminution du prix de la dinde. Depuis janvier 1972, l'indice de la viande, du poisson et de la volaille a progressé de plus de 15 pour cent, le prix du porc augmentant, en moyenne, de plus de 28 pour cent. Entre décembre et janvier, le prix des oeufs a progressé de 7.8 pour cent pour atteindre un niveau de 20 pour cent supérieur à celui de l'année dernière. Au cours du mois dernier, l'indice des légumes s'est accru de 5.4 pour cent par suite de la hausse du prix de la plupart des légumes frais, congelés et en boîte. Le prix des fruits a augmenté en moyenne de 2.0 pour cent, l'augmentation du prix de certains fruits frais, congelés et en boîte étant partiellement compensée par une diminution du prix d'autres fruits. Depuis janvier 1972, l'indice des légumes a progressé de plus de 16 pour cent, et celui des fruits, de 11 pour cent. Entre décembre et janvier, des augmentations de prix ont été enregistrées pour la plupart des produits laitiers. Le prix du lait nature s'est accru de 3.1 pour cent, par suite des augmentations enregistrées dans la plupart des villes de l'Ontario ainsi qu'à Saint-Jean (T.-N.), à Calgary et à Edmonton. L'indice des produits céréaliers et de boulangerie a augmenté de 0.4 pour cent, la plupart des articles observés (y compris le pain, les flocons de maïs et les mélanges à gâteaux) ayant augmenté. Depuis janvier 1972, l'indice de l'alimentation a progressé de 10.0 pour cent, le prix des aliments consommés à la maison augmentant de 10.3 pour cent et celui des repas prix au restaurant de 7.8 pour cent.

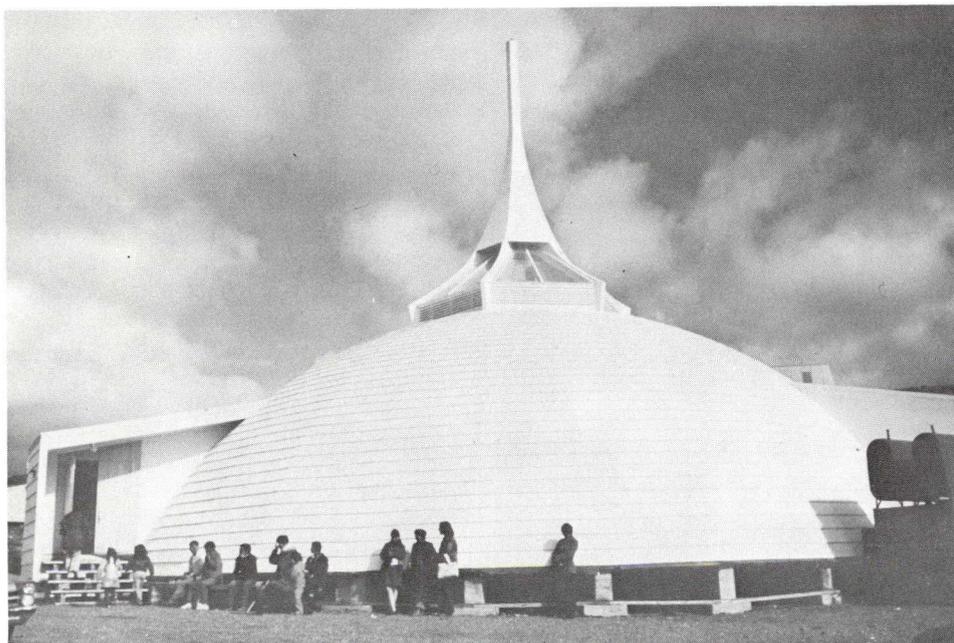
Autres augmentations

Entre janvier 1972 et janvier 1973, l'indice de l'habitation a avancé de 5.3 pour cent; l'indice de l'habillement, de 3.5 pour cent; l'indice des transports, de 0.8 pour cent; l'indice des soins personnels et de santé, de 3.8 pour cent; l'indice des loisirs et de la lecture, de 3.7 pour cent; l'indice des tabacs et alcools, de 4.3 pour cent; l'indice total des biens, de 5.8 pour cent et celui des services, de 5.4 pour cent.

Une cathédrale en forme d'igloo dans l'Arctique canadien

Le Très Révérend Donald Marsh, évêque anglican de l'Arctique, mort récemment en Grande-Bretagne des suites de blessures subies dans un

85 pour cent. Les balustrades sont en forme de traîneau et six tapisseries, exécutées par des Esquimaudes et illustrant des épisodes de la Bible et



accident de la route, a participé à l'élaboration des plans de la cathédrale Saint-Jude (*ci-dessus*), en forme d'igloo, de Frobisher Bay sur l'île Baffin dans les Territoires du N.-O.

"Donald the Arctic" (pseudonyme de l'évêque Marsh) a écrit que la cathédrale "évoquait ce que l'on retrouvait partout jadis dans l'Arctique" et que, par sa structure remarquable, "elle rappelait à tous, Esquimaux et Blancs, le caractère unique du peuple esquimau et de son mode de vie traditionnel".

La cathédrale Saint-Jude a été construite entièrement par les Esquimaux; pouvant accueillir 500 personnes, elle constitue le foyer spirituel de la population esquimaude, qui est anglicane à

les débuts de l'Église dans l'Arctique, sont suspendues derrière l'autel.

L'évêque Marsh a été nommé prélat de l'Église anglicane dans l'Arctique canadien en 1950. Il a parcouru des milliers de milles à travers de vastes régions désolées afin de visiter les paroisses très disséminées de son diocèse de quelque 2.75 millions de milles carrés. Il était fier de l'école de théologie de Pangnirtung dans l'île Baffin, construite en 1970, d'où cinq pasteurs esquimaux sont récemment sortis. Il a effectué de nombreux voyages aux États-Unis et en Grande-Bretagne où, juste avant sa mort survenue le 5 février, il donnait une série de conférences dans les collèges théologiques.

Une nouvelle aéroport à Calgary

Une nouvelle aéroport, qui coûtera près de 57.7 millions de dollars, sera construite à Calgary au cours des trois prochaines années, a annoncé récemment le ministre des Transports, M. Jean Marchand.

Des travaux préparatoires doivent

commencer l'été prochain et l'aéroport elle-même sera terminée en 1976. Les nouvelles installations pourront alors accueillir jusqu'à deux millions de voyageurs par année et pourront facilement être agrandies pour écouler le nombre croissant de voyageurs jusqu'en l'an 2000 et au-delà. Des extrapolations indiquent que le trafic annuel de

voyageurs sera de 3.1 millions en 1980, 4.6 millions en 1985, 6.7 millions en 1990 et 13.5 millions en l'an 2000.

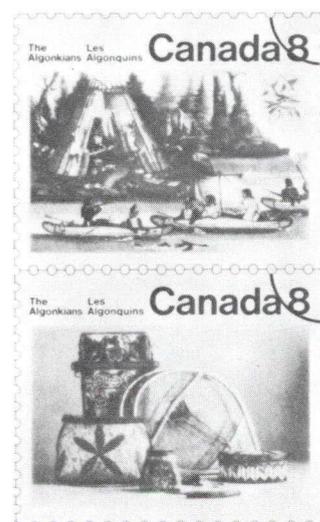
On prévoit aussi une très forte augmentation du trafic de marchandises à Calgary. En 1970, le volume des marchandises et du courrier manutentionnés a atteint 11,197 tonnes; en 1990, ce chiffre passera à 246,900 tonnes.

M. Marchand a ajouté que la province de l'Alberta et la ville de Calgary ont accepté d'établir des règlements de zonage avant le début des travaux pour permettre l'exploitation de l'aéroport en toute sécurité.

Les études préliminaires étant achevées, la deuxième étape, qui consiste à élaborer les plans, commencera sous peu. Ces plans porteront sur l'aéroport elle-même; un immeuble abritant les services, un stationnement étagé, des routes, des aires de trafic, des voies de circulation au sol et d'autres ouvrages auxiliaires indispensables à un aéroport moderne. Pour sa part, l'entreprise privée s'occupera d'aménager entre autres des entrepôts pour les marchandises, un garage à l'usage des services de location de voitures, des locaux pour les traiteurs, etc.

Deux timbres sur les Algonquins

Les Postes canadiennes ont émis deux timbres de huit cents dépeignant l'artisanat et le mode de vie des



Algonquins. Ces timbres font partie de la série commencée en 1972 et consacrée à la culture des anciennes tribus indiennes du Canada.

"Nous sommes très fiers de cette

série de timbres", a déclaré le ministre des Postes, M. André Ouellet. Nous rendons ainsi un hommage bien mérité à ces gens qui ont contribué largement à enrichir notre héritage culturel."

Le timbre représentant les objets façonnés par les Algonquins comprend, de gauche à droite: un panier en écorce de bouleau, oeuvre d'un Tête-de-Boule (une branche des Chippewas); un porte-bébé en bois, oeuvre d'un Chippewa; une paire de raquettes d'un petit Montagnais; un panier en écorce de bouleau, oeuvre d'un Malecite; une boîte en écorce de bouleau, oeuvre d'un Montagnais; un couteau de Montagnais; enfin un panier en écorce de bouleau fait par un Micmac et garni de poils de porc-épic.

L'algonquin est une famille de langues apparentées et parlées par diverses tribus indiennes dont le territoire s'étendait des provinces maritimes, à l'est, jusqu'aux lacs et aux forêts du Manitoba, à l'ouest.

Les Algonquins étaient divisés en six grandes tribus: les Malecites et les Micmacs, des Maritimes; les Montagnais, du nord du Québec; les Algonquins, de la vallée de l'Outaouais; les Chippewas, du nord des lacs Supérieur et Huron; et les Cris, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan.

L'écorce de bouleau constituant le matériel le plus important pour les Algonquins, ils s'en servaient pour construire des canots, des wigwams et plusieurs sortes de contenants. Ils vivaient surtout de chasse et de pêche et complétaient leur menu par des baies et du riz sauvage. Certaines tribus, comme les Chippewas, les Malecites et les Micmacs, cultivaient aussi le maïs.

Réclamations contre la Yougoslavie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que les gouvernements canadien et yougoslave ont conclu un accord de principe en vue d'entamer prochainement des négociations en vue du règlement des réclamations de citoyens canadiens résultant de la nationalisation de leurs biens, droits et intérêts par le gouvernement yougoslave après le 23 décembre 1948. Les citoyens canadiens dont

les biens avaient été saisis avant cette date étaient éligibles à recevoir une compensation en vertu de l'accord alors signé entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie.

Les citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés par le gouvernement de Yougoslavie devront soumettre les détails de leurs réclamations au ministère des Affaires extérieures, Ottawa, avant le 31 juillet 1973. L'omission de porter une réclamation à l'attention du ministère avant cette date pourra être préjudiciable à l'éligibilité de cette réclamation dans le cas d'un règlement éventuel.

Seules les réclamations au sujet de biens qui appartenaient à des citoyens canadiens au moment de leur nationalisation ou de leur saisie par la Yougoslavie pourront être prises en considération.

Nouveau pavillon à l'Hôpital des vétérans

Le gouvernement fédéral a décidé d'allouer les fonds nécessaires et un contrat a été signé pour la construction d'un nouveau pavillon de 400 lits destiné aux anciens combattants à l'Hôpital Sunnybrook de Toronto. Le coût total du projet, y compris l'ameublement et les installations, dépassera 10 millions de dollars.

La construction du nouveau pavillon avait été prévue par l'accord de 1966, en vertu duquel le ministère des Affaires des anciens combattants (MAAC) avait cédé l'hôpital à l'Université de Toronto. Le financement des travaux de construction ainsi que l'ameublement du nouveau pavillon seront assurés par le MAAC; toutefois, la réalisation du projet relèvera de l'Hôpital Sunnybrook.

Une fois achevées, les nouvelles installations permettront de réunir dans un même bâtiment tous les malades pris en charge par le MAAC, qui suivent un traitement pour des maladies chroniques à l'hôpital ainsi que tous ceux qui reçoivent des soins en hébergement dans le foyer Divadale. L'espace libéré à l'Hôpital Sunnybrook permettra d'augmenter le nombre de lits destinés aux malades recevant un traitement actif ainsi que d'agrandir les installations mises à la disposition des étudiants.

Évaluation des programmes scolaires

Des éducateurs des trois provinces des Prairies travaillent ensemble à un projet visant à évaluer adéquatement les programmes scolaires. La critique croissante dont les dépenses scolaires font l'objet a rendu nécessaire la mise sur pied d'un tel projet. En effet, on demande aux écoles de justifier, d'une part, le manque de changement et, d'autre part, les innovations des programmes scolaires.

Le Projet interprovincial d'évaluation scolaire (PIES) est donc en marche. Ses participants encouragent et aident des écoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta à évaluer leurs programmes en identifiant et en rendant disponibles des matériels, des techniques et des personnes-ressources. Citoyens et éducateurs collaborent à ce processus en évaluant les programmes actuels et les besoins futurs de l'école.

On prévoit trois étapes de travail: la planification et l'initiation (phase 1); la mise en oeuvre et la réalisation (phase 2); et la dissémination (phase 3). On en est actuellement à la deuxième phase. Le projet ayant débuté au printemps 1972, il devrait durer en tout trois ans. Les recommandations du PIES seront mises à la disposition de toutes les écoles, car l'objectif est de permettre une meilleure évaluation, de répondre aux besoins de changement et d'offrir aux élèves des expériences valables d'apprentissage.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.